

LES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR 2 JUIN 2020

PARIS, LE 2 JUIN 2020 – Le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) s’est réuni ce mardi 2 juin et a acté les décisions suivantes :

● **Compétitions 2019-2020**

Arrêt des championnats

Face aux circonstances exceptionnelles liées au Covid-19, sur proposition du Bureau, et à l'issue du processus de concertation mené dans le cadre de l'organisation mise en place dans le contexte de la crise sanitaire, le Comité Directeur a adopté la résolution prévoyant l'arrêt définitif des championnats professionnels de première division (TOP 14) et de deuxième division (PRO D2).

Cette résolution prévoit les dispositions suivantes :

- Le classement du TOP 14 est arrêté et homologué à l'issue de la 17^{ème} journée.
- Le classement de la PRO D2 est arrêté et homologué à l'issue de la 23^{ème} journée après prise en compte des 3 matches en retard (US Montalbanaise / Provence Rugby, US Carcassonnaise / Valence Romans Drôme Rugby, SA XV Charente Rugby / USON Nevers) selon le système de péréquation prévu dans les règlements généraux de la FFR.
- Pas d'attribution de titre de champion de France de la saison 2019-2020 en TOP 14 et en PRO D2.
- Pas de relégation/accession entre le TOP 14 et la PRO D2.
- Pas de relégation/accession entre la PRO D2 et la Fédérale 1.

Conformément à ses statuts et aux termes de la convention FFR-LNR, cette résolution sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de la LNR qui se réunira en session exceptionnelle le 11 juin, et au Comité Directeur de la FFR.

LE CLASSEMENT FINAL DU TOP 14

A L'ISSUE DE LA 17 ^e JOURNEE												
		Pts	J	G	N	P	Pr	Ctr	GA	BONUS		Total points
										3 essais de +	défaite <= 5 pts	Bonus
1	Union Bordeaux-Bègles	61	17	13	1	3	475	317	158	6	1	7
2	LOU Rugby	53	17	12	0	5	463	304	159	5	0	5
3	Racing 92	46	17	9	1	7	451	326	125	5	3	8
4	RC Toulonnais	45	17	9	2	6	396	334	62	3	2	5
5	Stade Rochelais	42	17	9	0	8	370	377	-7	3	3	6
6	ASM Clermont Auvergne	41	17	10	0	7	423	415	8	1	0	1
7	Stade Toulousain	40	17	8	1	8	368	331	37	4	2	6
8	Montpellier Hérault Rugby	37	17	6	3	8	404	390	14	2	5	7
9	Aviron Bayonnais Rugby Pro	33	17	7	1	9	327	409	-82	0	3	3
10	Castres Olympique	33	17	7	0	10	392	460	-68	3	2	5
11	CA Brive Corrèze Limousin	33	17	7	1	9	364	439	-75	1	2	3
12	Section Paloise Béarn Pyrénées	28	17	6	0	11	334	414	-80	0	4	4
13	SU Agen Lot&Garonne	26	17	5	1	11	323	414	-91	0	4	4
14	Stade Français Paris	25	17	5	1	11	328	488	-160	0	3	3

LE CLASSEMENT FINAL DE LA PRO D2

A L'ISSUE DE LA 23 ^e JOURNEE													
		Pts	Pts	J	G	N	P	Pr	Ctr	GA	BONUS		Total points
		(Arrondi)	(Détail)								3 essais de +	défaite <= 5 pts	Bonus
1	Colomiers Rugby	77	77	23	17	0	6	573	381	192	5	4	9
2	USA Perpignan	76	76	23	16	0	7	671	426	245	8	4	12
3	FC Grenoble Rugby	67	67	23	14	1	8	572	402	170	7	2	9
4	Oyonnax Rugby	67	67	23	14	0	9	589	414	175	5	6	11
5	USON Nevers Rugby	63	62,7	23*	14	0	8	520	475	45	4	0	4
6	Biarritz Olympique PB	59	59	23	12	1	10	513	451	62	4	5	9
7	SA XV Charente Rugby	58	57,5	23*	11	2	9	430	449	-19	3	4	7
8	RC Vannes	54	54	23	12	0	11	460	485	-25	3	3	6
9	AS Béziers Hérault	54	54	23	12	0	11	450	453	-3	3	3	6
10	US Carcassonnaise	51	51,2	23*	11	1	10	469	544	-75	1	2	3
11	Stade Montois Rugby	51	51	23	11	0	12	499	521	-22	2	5	7
12	Provence Rugby	47	47	23*	10	0	12	408	482	-74	3	2	5
13	US Montalbanaise	43	42,9	23*	8	1	13	446	528	-82	1	6	7
14	Stade Aurillacois CA	38	38	23	7	0	16	429	545	-116	2	8	10
15	Rouen Normandie Rugby	31	31	23	6	0	17	345	558	-213	0	7	7
16	Valence Romans Drôme Rugby	21	20,9	23*	3	0	19	381	641	-260	0	8	8

Coupes d'Europe 2020-2021

La Ligue Nationale de Rugby statuera sur les règles de qualification des clubs français à la Champions Cup lorsque l'EPCR aura confirmé le format de compétition applicable en 2020-2021 dans le contexte exceptionnel lié à la crise sanitaire.

Championnat National

Le Comité Directeur a fait le point sur la création par la FFR d'une compétition fédérale intermédiaire entre la PRO D2 et la Fédérale 1, permettant aux clubs de se préparer, sur le plan sportif et structurel, à une accession au sein du secteur professionnel. Le travail de la cellule de pilotage à laquelle participent les représentants de la LNR se poursuit.

Finances

Emprunt Prêt Garanti par l'Etat (PGE)

Face à la perte d'exploitation sur l'exercice 2019-2020 résultant de la crise sanitaire, le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby proposera à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui aura lieu le 11 juin, la souscription d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE). Ce prêt permettra à la LNR de maintenir l'intégralité des versements aux clubs initialement prévus pour la saison 2019-2020.

Règlements

Label stades

Le label Stades a pour objet d'accompagner les clubs professionnels dans leurs projets de construction ou de rénovation de leurs stades. Deux qualifications de niveaux permettent d'acquérir deux types de labels (label RUGBY PRO* et label RUGBY ELITE**). Le SA XV Charente Rugby et le RC Massy Essonne ont obtenu le label RUGBY PRO* à la suite de la réalisation des travaux qu'ils avaient engagés depuis plusieurs saisons et le Comité Directeur a ainsi validé l'accès de ces clubs à l'intégralité de leur part du fonds stade 2017-2018 et 2018-2019 pour le SA XV Charente Rugby et 2018-2019 pour le RC Massy Essonne.

JIFF

Le Comité Directeur a entériné les moyennes JIFF des clubs professionnels sur les feuilles de match pour la saison 2019-2020. Compte tenu de l'arrêt des championnats lié à la crise sanitaire, ces moyennes sont arrêtées à la 17^{ème} journée de TOP 14 et à la 23^{ème} journée de PRO D2.

Les conséquences de l'arrêt des championnats sur les dispositifs réglementaires et financiers ont déjà été adoptées lors du Comité Directeur du 22 avril.

Moyenne JIFF TOP 14

Clubs	Moyenne à la J17 2019/2020
Agen	16,18
Bayonne	15,88
Bordeaux	16,24
Brive	14,53
Castres	17,12
Clermont	15,76
La Rochelle	16,41
Lyon	17,41
Montpellier	17,29
Paris	17,65
Pau	18
Racing 92	20,76
Toulon	18
Toulouse	20,76

Moyenne JIFF PRO D2

Clubs	Moyenne à la J23 2019/2020
Aurillac	16,96
Béziers	16,09
Biarritz	15,74
Carcassonne	16,81
Colomiers	16,17
Grenoble	16,74
Montauban	17,36
Mont-de-Marsan	16,87
Nevers	17
Oyonnax	16,3
Perpignan	17,35
Provence	17,4
Rouen	15,91
Soyaux-Angoulême	17,23
Valence	15,68
Vannes	16,43

Nota : les clubs promus en TOP 14 (Bayonne et Brive) devaient atteindre une moyenne de 14 JIFF.

Accompagnement du retour à l'emploi des joueurs sans club

Sur proposition de la Commission Paritaire du rugby professionnel composée de l'UCPR, PROVALE et TECH XV, le Comité Directeur a acté la création d'un dispositif spécifique permettant de favoriser le retour à l'emploi des joueurs sans contrat pour la saison 2020-2021 à la clôture de la période des mutations programmer le 15 juillet 2020.

Ce dispositif prévoit notamment une période de mutation spécifique pour ces joueurs allant de la fin des périodes de mutations (soit le 15 juillet 2020) jusqu'au 31 janvier 2021. Ces joueurs ne seront pas considérés comme jokers médicaux ou "joueurs supplémentaires" ni comptabilisés dans le nombre maximum de contrats professionnels autorisés. Leur rémunération sera en revanche incluse dans le Salary Cap.



CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 90

